

12 GRANDES ORIENTATIONS POUR LA REFONDATION DE LA FRANCE

La France décline, son tissu économique s'étiole et son peuple traverse une grave crise d'identité. Victimes de leur consanguinité intellectuelle, les élites politiques s'enferment dans une pensée qui, faute d'être nourrie par une vision spirituelle de l'homme et de la société, en est réduite à promouvoir des arrangements de court terme, fruits des rapports de force électoraux, qui ne parviennent pas élever le débat public au niveau où le requiert le bien commun de la nation.

Or, plus que jamais, la France a besoin de réformes cohérentes guidées par le seul souci du bien commun et s'inscrivant dans une vision qui transcende les clivages politiques et les compromis à bon marché.

Une vision de l'homme, d'abord, qui reconnaisse sa dignité inaliénable ainsi que le mystère qui entoure sa condition, lui donne une primauté sur tous les autres êtres vivants et favorise son épanouissement au sein de la famille durable, constituée par l'altérité de l'homme et de la femme et première responsable de l'éducation des enfants. Toute décision doit être pensée, élaborée et adoptée en fonction des intérêts supérieurs de la personne humaine et de son cadre familial : « *Le spirituel commande le politique et l'économique. L'esprit doit garder l'initiative et la maîtrise de ses buts, qui vont à l'homme par-dessus l'homme, et non au bien-être* » affirme Emmanuel Mounier.

Une vision de la France, ensuite, qui réconcilie les Français avec leur passé, par-delà les inévitables méandres et déchirures de notre histoire, assume fièrement les racines judéo-chrétiennes de notre nation, contre toute repentance intempestive et haine de soi chronique, et reste fidèle à la vocation que lui a conférée l'histoire sur le plan international, diplomatique, culturel et politique. « *Il est deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France, ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims ; ceux qui lisent sans émotion le récit de la fête de la Fédération* » rappelle Marc Bloch dans *L'étrange défaite*.

Une vision d'un État efficace, recentré sur ses missions régaliennes, qui assume pleinement son pouvoir de régulation des flux migratoires et fasse régner l'ordre public et la justice, tout en réduisant son train de vie.

Une vision de la société, enfin, fondée sur l'initiative privée et la liberté individuelle et collective, laissant respirer les corps intermédiaires dans lesquels se déploie la singularité de chaque être, renouant avec la solidarité réelle des coopératives, mutuelles, et entreprises à taille humaine, et supprimant les carcans en tout genre qui brident l'activité économique et alourdissent la pression fiscale.

Cette vision n'est pas le fruit d'une quelconque idéologie, elle découle du bon sens, est enracinée dans notre tradition nationale et est destinée à mettre la France sur la voie du redressement. Elle s'incarne dans des mesures de salut public qu'un futur gouvernement d'alternance pourrait adopter soit par ordonnance dès les premiers jours de la mandature, soit dans le cadre de réformes de société plus vastes nécessitant un débat parlementaire nourri. Au total, 12 orientations à promouvoir avant même de songer à la désignation de celui ou celle qui pourrait les porter dans le cadre des prochaines élections présidentielles.

Rédigées par un collectif de personnalités issues de la société civile et du monde politique, ces propositions émanent de citoyens désintéressés, amoureux de leur pays et soucieux de ne pas le laisser partir à la dérive. Elles ne sont l'œuvre d'aucun lobby ni d'aucune force occulte. Épousant tout le spectre de l'action politique, elles privilégient les domaines nécessitant une réforme urgente de nos institutions. Elles sont ainsi divisées en 12 thèmes couvrant la majeure partie du champ politique et ont vocation à être médiatisées par le biais d'internet et des réseaux sociaux, afin de créer une plateforme d'adhésions regroupant le plus de soutiens possible. Ainsi, elles constitueront une force de frappe indispensable au rayonnement de nos idées dans la bataille électorale qui s'annonce en vue des élections présidentielles de 2017, dans la mesure où notre collectif se réserve le droit de soutenir, à droite, le candidat dont le programme sera le plus proche de nos propositions.

UNE VISION DE LA PERSONNE ENRACINÉE DANS SON HISTOIRE FAMILIALE

1 – Famille, respect de la vie et de l'altérité sexuelle

- 1.1. Abrogation sans rétroactivité de la loi Taubira.
- 1.2. Suppression de l'article 343-1§1 du code civil issu de la loi du 11 juillet 1966, qui ouvre le bénéfice de l'adoption plénière à tout célibataire âgé de plus de 28 ans, à l'exception du cas où l'adopté partage un lien de parenté avec l'adoptant.
- 1.3. Augmentation du plafond de l'avantage fiscal lié au quotient familial et suppression de la modulation des allocations.
- 1.4. Modification de la loi Léonetti afin que l'alimentation et l'hydratation soient qualifiées de soins et non pas de traitement pouvant être abandonné.
- 1.5. Création d'une politique de soutien destinée aux femmes en détresse désirant poursuivre leur grossesse jusqu'à son terme et réintégration de la notion de détresse dans le Code de la santé publique.

2 – Éducation et liberté d'enseignement : priorité aux parents

- 2.1. Autonomie laissée à tout établissement pour constituer librement, au sein de l'Éducation nationale, le corps professoral, en recrutant lui-même les enseignants sur la base du volontariat.
- 2.2. Instauration d'un chèque scolaire versé par l'administration à chaque établissement scolaire au prorata du nombre d'élèves inscrits (sur la base du coût moyen de scolarisation d'un enfant dans l'enseignement public), abolition de la carte scolaire et liberté de fixation des tarifs scolaires.
- 2.3. Maintien d'un cadre national pour l'élaboration des programmes et l'obtention des diplômes, les lauréats aux concours étant inscrits sur une liste d'aptitude leur permettant d'être recrutés par un établissement.
- 2.4. Respect de la primauté des parents dans leur mission éducative et recentrage de l'école sur l'enseignement.
- 2.5. Rétablissement de l'égalité financière entre établissements publics et privés par la suppression des dispositions du code de l'Éducation restreignant les subventions aux établissements privés.
- 2.6. Création des conditions favorables au développement des mouvements d'éducation populaire au profit de la jeunesse.

UNE VISION DE LA FRANCE ET DE SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL

3 – Une identité nationale retrouvée, une nation enracinée dans son histoire

- 3.1. Inscrire les racines chrétiennes de la France dans la Constitution dont l'article 1^{er} modifié s'écrirait : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, **de tradition chrétienne*** ».
- 3.2. Favoriser une laïcité apaisée, qui laisse les religions s'exprimer dans l'espace public dans le respect du Bien commun de la nation et de son identité.
- 3.3. Promouvoir des politiques d'assimilation destinées à ancrer au cœur des consciences la connaissance de notre héritage et l'amour de notre civilisation.

4 – Une Europe respectueuse de la souveraineté de chaque État

- 4.1. Affirmation de la primauté de la Constitution française sur le droit communautaire.
- 4.2. Obligation d'organiser un référendum avant d'accepter tout nouvel élargissement de l'Europe (suppression de l'§2 de l'article 88-5 de la Constitution prévoyant que le référendum peut être remplacé par un vote du Congrès à la majorité des 3/5^e).
- 4.3. Application systématique du principe de subsidiarité à l'ensemble des compétences partagées entre l'Union européenne et les États membres.
- 4.4. Affirmation de l'identité chrétienne de l'Europe en préambule de la Charte européenne des droits fondamentaux.
- 4.5. Suppression du monopole d'initiative législative de la Commission dans le domaine communautaire, au profit du Conseil des chefs d'État et de gouvernement.
- 4.6. Possibilité, pour chaque État, de sortir souverainement de l'espace Schengen en cas de défaut constaté d'un État dans le contrôle de ses frontières ou de pression migratoire imprévue.
- 4.7. Quadruplement du budget de Frontex et création d'une PAF aux frontières extérieures de l'Union.
- 4.8. Dénoncer la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) afin de ne pas permettre à la Cour européenne des droits de l'Homme de s'ingérer dans des décisions qui relèvent de la compétence souveraine des États.

5 – Une diplomatie à la hauteur du rayonnement international de la France

- 5.1. Retrouver l'autonomie de notre diplomatie par rapport à celle des États-Unis, en tenant compte des nouveaux équilibres géopolitiques apparus depuis la fin de la Guerre froide et les attentats du 11-Septembre, mettant au cœur des périls internationaux la menace islamique au Moyen-Orient, au Maghreb et en Afrique noire.
- 5.2. Faire de la Russie un partenaire géostratégique privilégié dans le cadre d'une grande alliance des États souverains contre l'islamisme, et soutenir militairement les régimes arabes qui luttent contre le terrorisme islamique (Égypte, Jordanie).
- 5.3. Favoriser l'émergence d'un pilier européen de l'OTAN et demander une redéfinition de ses missions dans un monde sorti de la logique bipolaire de la Guerre froide.
- 5.4. Protéger les minorités opprimées dans les pays qui ne reconnaissent pas la liberté religieuse ou pratiquent des purges ethniques, en particulier au Moyen-Orient.
- 5.5. Augmenter la coopération bilatérale avec les pays en voie de développement et soutenir le travail des ONG en place.
- 5.6. Développer la francophonie et doubler le nombre d'inscriptions dans les lycées français à l'étranger.

6 – Une défense digne d'une grande puissance militaire

- 6.1. Relèvement du niveau des dépenses militaires de la France à 2% du PIB, pensions non incluses, sanctuarisation du budget de la défense et respect scrupuleux de la loi de programmation militaire.
- 6.2. Développement d'une Europe de la Défense et instauration d'un mécanisme de financement européen des OPEX nationales.
- 6.3. Réaffirmation de l'indépendance de la filière nucléaire française, véritable outil de dissuasion.
- 6.4. Conservation d'une présence militaire permanente à l'étranger, dans notre zone d'influence historique (Afrique noire et Pacifique) et construction d'un réseau d'hôpitaux militaires aux bénéfices des populations locales.
- 6.5. Promotion et développement de la réserve opérationnelle.

UN ÉTAT RECENTRÉ SUR SES MISSIONS RÉGALIENNES

7 – Immigration : mettre fin à la pompe aspirante

- 7.1. Suppression du droit du sol et du double droit du sol, au profit de naturalisations au cas par cas.
- 7.2. Suppression de l'acquisition automatique de la nationalité par mariage pour les étrangers non communautaires, au profit de naturalisations au cas par cas.
- 7.3. Soumettre le versement de toute allocation sociale à 5 ans de travail légal en France, pour les étrangers non communautaires et à une année pour les étrangers communautaires, sous réserve de réciprocité de traitement, et suppression des allocations en cas de pratiques contraires à notre culture et aux lois existantes (polygamie, islamisme radical, port du voile intégral).
- 7.4. Suppression de l'AME, prise en charge des seuls cas d'urgence humanitaire.
- 7.5. Modification de l'article 25 du code civil par la déchéance de la nationalité française pour toutes les personnes reconnues coupables d'un crime passible de plus de cinq ans de prison (retour à l'état du droit antérieur à la loi du 16 mars 1998). Application de ces dispositions à l'endroit des ressortissants français qui quittent le territoire national pour mener le djihad, dans le respect des obligations internationales de la France (interdiction de constituer des apatrides).
- 7.6. Rétablissement de la « double peine » : automaticité de l'interdiction de séjour en France pour les étrangers condamnés à un crime en France, et renégociation des accords permettant le bénéfice de la double nationalité.

8 – Réforme de la justice : une sévérité exemplaire

- 8.1. Interdiction des remises automatiques de peine pour toutes les infractions, rétablissement des peines planchers pour les récidivistes et suppression de la contrainte pénale instaurée par Christiane Taubira.
- 8.2. Obligation d'informer les victimes en cas de remise en liberté conditionnelle, et instauration d'un droit d'appel des victimes en Cour d' Assises.
- 8.3. Construction d'un nombre suffisant de places de prison pour pouvoir y incarcérer tous ceux qui y sont condamnés (100 000 peines de prison ferme non exécutées pour défaut de place, au 1^{er}/09/13).
- 8.4. Restriction de la liberté syndicale des magistrats à la stricte défense de leurs intérêts professionnels.
- 8.5. Réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 sur les mineurs en vue d'abaisser le seuil de la majorité pénale.

9 – Réforme des institutions, démocratie directe : redonner la parole au peuple

- 9.1. Instauration d'un référendum d'initiative populaire au-delà d'un million de signataires pour tout sujet ressortissant à l'article 11 de la Constitution (organisation des pouvoirs publics, politique économique, sociale ou environnementale de la nation) ainsi que pour tout sujet régional ou sociétal.
- 9.2. Financement démocratique des médias par l'intermédiaire d'un bon, remis à chaque personne majeure, qui l'octroie au média de son choix.
- 9.3. Fusion des Conseils départementaux avec les Conseils régionaux, et possibilité, pour les collectivités locales d'organiser elles-mêmes leurs regroupements dans une entité plus vaste.
- 9.4. Interdiction du cumul dans le temps de plus de 3 mandats consécutifs hormis pour les communes de moins de 3 500 habitants.
- 9.5. Division par deux de nombre d'élus en France en limitant le nombre de sièges à 400 à l'Assemblée nationale (contre 577 aujourd'hui), à 100 au Sénat (contre 348).
- 9.6. Fusion du Sénat avec le Conseil économique, social et environnemental dans le cadre d'une vaste réforme sur le modèle de celle souhaitée par le général de Gaulle en 1969.
- 9.7. Suppression du détachement à vie dont bénéficient les fonctionnaires qui exercent un mandat politique : obligation de démissionner de la fonction publique une fois élu.

UNE VISION DE LA SOCIÉTÉ QUI FAVORISE LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

10 – Maîtrise de la dépense publique et réforme de la fonction publique

10.1. Réduire le poids de la dépense publique (57% du PIB actuellement) et la ramener au niveau de celle de pays comparables, en réduisant le nombre de fonctionnaires et en recentrant l'État sur ses missions régaliennes.

10.2. Poursuivre la RGPP (révision générale des politiques publiques) sous la forme d'un audit général de l'État, en ciblant particulièrement les réductions d'effectifs réalisables dans les ministères qui doivent faire l'objet d'une refonte globale, à l'instar de l'Éducation nationale.

10.3. Supprimer le recrutement de tout fonctionnaire d'État hormis dans le domaine régalien (intérieur, justice, affaires étrangères et défense) au profit de CDI de droit privé, avec obligation de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

10.4. Suppression des Instituts Régionaux d'Administration (IRA), au profit de recrutements spécifiques par ministère.

10.5. Fixation d'un plafond des effectifs dans la fonction publique territoriale en fonction de la population à administrer.

10.6. Inscrire l'équilibre des finances publiques dans la Constitution et adopter un code de bonne gestion fixant un calendrier pluriannuel au terme duquel le budget général serait à l'équilibre.

10.7. Nationalisation de la politique familiale afin de transférer son financement des cotisations sociales vers l'impôt, dans un souci d'équité.

10.8. Instauration d'une dégressivité de l'indemnisation du chômage et d'un contrôle plus actif des recherches d'emplois effectives, afin de limiter les fraudes aux prestations.

10.9. Garantir l'équilibre des comptes sociaux (régimes de retraite et système de santé) en luttant contre les fraudes et abus dans la délivrance d'actes médicaux et de médicaments, et en responsabilisant les médecins contre les arrêts maladie de complaisance.

10.10. Fixation de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans et suppression du compte pénibilité, dont la mise en œuvre est source d'extrêmes complications pour les entreprises.

10.11. Alignement du régime des retraites de la fonction publique sur le secteur privé et mise en place d'un système de retraite par capitalisation en complément du régime actuel.

11 – Refonte de la fiscalité pour un impôt plus efficace

11.1. Instauration d'une TVA sociale qui prenne en charge les dépenses de sécurité sociale, rendant nos produits plus compétitifs à l'export, finançant une partie de la protection sociale sur nos importations et permettant de réduire le montant des charges sociales.

11.2. Suppression de l'IR, de l'ISF, de la CSG, de la CRDS et des droits de mutation, et instauration d'un impôt direct unique, prélevé à la source, dotée de l'assiette la plus large (tous les revenus) et du taux le plus faible (8% pour les revenus inférieurs à 20 000€ et 15% au-delà).

11.3. Suppression de toutes les niches fiscales, à l'exception du quotient familial et du financement des associations revêtant un caractère d'intérêt général.

12 – Droit du travail, emploi et liberté d'entreprendre

12.1. Fixation d'un plafond d'indemnités de dommage et intérêts de départ qui s'appliquerait à toutes les formes de licenciement, hormis en cas de reconnaissance d'une infraction pénale, où l'on retomberait dans le droit commun de la responsabilité (indemnité dépendant du montant du préjudice subi).

12.2. Faciliter les possibilités de dérogation aux 35 heures hebdomadaires en cas d'accord collectif au niveau de l'entreprise, en complétant la loi du 20/08/2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail par l'instauration d'une procédure de licenciement pour rupture d'accord majoritaire qui permette de contourner le refus d'un salarié qui estimerait que l'augmentation de son temps hebdomadaire de travail constitue une modification substantielle de son contrat de travail, évitant ainsi à l'employeur de franchir le seuil de déclenchement d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

12.3. Suppression du monopole du Premier tour : permettre à tous les salariés (y compris les candidats non-inscrits) de se présenter aux élections, et couper le lien existant entre centrales syndicales et délégués syndicaux.

12.4. Instauration d'un bon syndical donné à chaque salarié qui finance librement le syndicat de son choix, en lieu et place du financement public actuel.

12.5. Diminution des cotisations patronales (dont le montant s'élève à plus de 40% du salaire brut) au niveau de la moyenne des pays européens.

12.6. Rétablissement des jours de carence dans la fonction publique.

12.7. Sanctuarisation du principe du repos dominical dans la Constitution.